

2026-078



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 27 avril 2026 – Délibération n°078

Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DE LA SEM CAUSSE ENERGIA

**Convocation envoyée,
affichée le : 21/04/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 27
Pouvoirs : 2
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 29/04/2026**

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET
Secrétaire de séance : Madame Béatrice GIRAL VIALA

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir à Jean Bastien MAJOREL) - Paul BERGONNIER (a donné pouvoir à Candice AZDAD).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que la SEM Causses Energia est une société d'économie mixte créée en 2016 dans l'objectif de mettre au service des collectivités du territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses un outil de financement et de pilotage de leur transition énergétique. Elle revêt d'un double objectif : la décarbonation des consommations énergétiques du territoire et la maîtrise du coût de l'énergie sur le long terme. Elle devient ainsi un acteur clé des politiques publiques de transition énergétique, de développement durable, de partage de la valeur et d'attractivité des territoires ruraux.

La SEM est composée de l'ensemble des intercommunalités du Parc naturel régional des Grands Causses, de l'AREC (Agence régionale Énergie Climat) et de plusieurs entreprises locales. Elle est également un partenaire sur le projet de développement éolien du Ventajou.

Il est nécessaire de désigner un représentant de la commune auprès de la SEM.

2026-078

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER comme représentants auprès de la SEM Causse Energia Yves DOULS avec Béatrice GIRAL VIALA en suppléance.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Béatrice GIRAL VIALA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture